



Mairie d'Aizier
65, route des Chaumières
27500 AIZIER
02 32 42 18 40
mairie.aizier@orange.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2025 À 19H00

Nombre de conseillers	9
En exercice	9
Présents	8
Votants par procuration	1
Absents	1
Total des votes	9

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

Présents : MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, ROCHE Didier, PENELLE Stéphane, MARÉCHAL Jean-Luc, GUERIN Sabrina, MOREL Jacques.

Absent excusé : HANIN Hervé donne procuration à MOREL Jacques.

M. le Maire, Arnaud MAUPOINT, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

M. Alexandre DUPRE est désigné secrétaire de séance.

N°	Nom des délibérations	Décisions du Conseil municipal
2025-25	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-26	Finalisation cahume abribus – Approbation devis	Adoptée à l'unanimité
2025-27	Convention Solid'Eure - Accompagnement scolaire	Adoptée à la majorité
2025-28	Désignation d'un conseiller municipal pour la Commission de contrôle des listes électorales	Adoptée à l'unanimité
2025-29	Protection sociale complémentaire - Adhésion et participation à la convention santé (mutuelle) MUTAME SANTÉ TERRITORIAL - CDG27- 2023-2028	Adoptée à l'unanimité
2025-30	Protection sociale complémentaire - Volet Prévoyance : Convention de Participation MNT- 2023-2028 : adhésion et participation financière	Adoptée à l'unanimité
2025-31	Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de l'Eure	Adoptée à l'unanimité
2025-32	Décisions modificatives	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Arnaud MAUPOINT



Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1331 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 06 septembre 2024 a été affichée à la porte de la mairie le 17 septembre 2024 et mise en ligne sur le site internet de la commune.